TIZI-OUZOU

Inondations, glissements de terrain : des phénomènes récurrents

Parer aux inondations, aux glissements de terrain et aux éboulements semble être la préoccupation de l'heure, tout au moins de la Protection civile qui organise, en collaboration avec les autorités locales, 5 regroupements sur les risques d'inondations.

Le premier de ces regroupements s'est tenu à Draâ-Ben-Khedda, localité qui a souffert des années durant de terribles inondations qui n'ont épargné ni immeubles d'habitations, ni maisons particulières, ni établissements publics, de même que les réseaux routiers et les terrains agricoles. Il semble, selon M. Ghozali, chargé de la communication au niveau de la Protection civile de Tizi-Ouzou, que ce phénomène est pris en charge par les services de l'hydraulique qui ont réalisé ouvrages, canalisations et avaloirs pour prévenir les inondations habituelles de la ville entourée de bassins versants.

Il n'y avait pas grand monde à ce regroupement devant réunir les chefs de daïra de Tizi-Ouzou, Draâ Ben Khedda, Beni Douala et Maâtkas, les élus des assemblées communales et les services techniques. Juste de quoi remplir la salle de cinéma de la localité si tout ce monde avait jugé utile de prendre part à cette 1er journée, sur les 5 programmées, consacrée à ce phénomène préoccupant qui cause chaque année des dégâts matériels importants et parfois des morts et des blessés.

Il faut croire que les préoccupations de ces premiers concernés par la sensibilisation et la mobilisation des moyens matériels et humains contre les phénomènes naturels imprévisibles, et quelquesfois ravageurs, sont ailleurs.

Si les autres regroupements prévus d'ici au 29 de ce mois d'octobre aux Ouadhias, Larbaâ-Nath-Irathen, Azazga et Tigzirt se déroulent de la même manière, des surprises ne seront pas à exclure comme en 2005 lorsque les 1 400 villages et hameaux que compte la wilaya se sont retrouvés isolés pendant une semaine. Tout le monde sait pourtant que la plupart des 67 communes de la wilaya, qu'elles se situent en montagne, 80% de la superficie de la wilaya, sur les collines, 15% de la surface, ou dans les plaines, 5% seulement de l'étendue territoriale sont sujets soit aux inondations soit aux glissements de terrain et aux éboulements.

Les risques d'inondations évalués par la Protection civile concernent plus de 40 sites, mais des imprévus peuvent surgir suite aux précipitations torrentielles journalières qui égalent ces derniers temps le volume pluvial d'un mois, voire d'un trimestre entier.

Le changement climatique n'épargne pas le pays en général et la Kabylie en particulier, où la pluviométrie peut atteindre et même dépasser les 1000 mm/an, et lorsque une bonne partie de ce volume tombe en une journée ou en quelques heures la catastrophe est inévitable.

On l'a vu en 1974, les routes étaient impraticables et plusieurs établissements scolaires endommagés. En 1978, Azazga et Aïn-El-Hammam ont subi d'importants glissements de terrain, menaçant le tissu urbain jusqu'à nos jours faute de drainage et d'ouvrages d'évacuation adéquats. Quatre ans plus tard, en 2002, les pluies abondantes ont fait que 130 familles ont été sinistrées, bon nombre d'entre elles ne sont toujours pas relogées, sans compter les 347 immeubles et autres sites inondés. Les graves intempéries des années 2005 et 2007 ont fait respectivement 6 et 4 morts et des dizaines de blessés en plus des dégâts matériels considérables recensés dans le détail par les services de la Protection civile.

Sensibiliser le plus de monde possible sur les risques et les effets dévastateurs des inondations, former au niveau des communes, des quartiers et des villages des citoyens capables d'identifier, d'alerter et de prêter main- forte aux services techniques, c'est basique en matière de prévention.

Les inondations de Bab-El-Oued et du M'zab devraient rester en permanence dans l'esprit de tous les techniciens des travaux publics, de l'urbanisme, des élus locaux et des citoyens afin d'épargner au pays d'autres catastrophes dévastatrices. Nos villes et villages ont été construits dans la précipitation sans étude approfondie, sans perspective à long terme, certains sont sur des lits d'oued, sur des nappes phréatiques ou sur des sites de remblais ou en contre-bas de bassins versants qui reçoivent des torrents d'eau que les canalisations et les avaloirs sont incapables d'absorber.

Tous ces facteurs de risques doivent être identifiés, maîtrisés et pris en charge par la mobilisation des moyens matériels, humains et financiers. Les regroupements initiés par la Protection civile à l'approche d'un hiver qui menace d'être très rigoureux et pluvieux arrivent à point au vu des très fortes précipitations des mois de septembre et d'octobre.

B. T.

SIDI-BEL-ABBÈS

Le tracé de la ligne rapide de chemin de fer, un chantier à l'arrêt à Lamtar

Le tracé de la ligne rapide, une double voie électrifiée, du chemin de fer de 196 km reliant Oued Tlelat (Oran) à la frontière algéro-marocaine via Sidi-Bel-Abbès, est actuellement un sujet de discorde au niveau de la localité de Lamtar (SBA) entre l'ITELV (Institut technique d'élevage) et l'Aneserif, entreprise chargée de la réalisation. Une contestation qui a mené à l'arrêt des travaux et au dépôt d'une plainte

Cette ligne, qui a été conçue de façon à contourner la ville de Sidi-El-Abbès au niveau de sa périphérie urbaine nord-est, pose, d'après nos sources, un sérieux problème notamment au niveau de la localité de Lamtar où il a été constaté l'envahissement des terres de l'ITELV par l'Aneserif. En effet, toujours d'après nos sources, l'Aneserif, en possession d'un arrêté d'expropriation délivré par le wali de Sidi-bel-Abbès, a envahi les terres de l'institut sur 200 m, côté est, au cours du mois d'août dernier.

L'intrusion a entraîné la contestation de la direction qui, le jour même, a saisi le chef du projet qui a ordonné l'arrêt des travaux et l'évacuation des terres.

Le 15 octobre dernier, indique-t-on, l'entreprise récidive et à l'insu de l'institut a de nouveau envahi des terres agricoles sur 1,2 km côté ouest, d'où l'ordre émanant de la direction générale d'Alger d'évacuer les lieux. Une plainte a été déposée contre l'entreprise.En effet, le tracé de cette ligne rapide double voie électrifiée n'est pas sans causer de préjudices, puisque, premièrement, l'ITELV est un institut de recherche, d'expérimentation et de développement de l'élevage et qu'une voie ferrée trop près de la structure ne peut être que nocive pour l'élevage (aviculture, cuniculture) trop sensible à la pollution sonore de la ligne de chemin de fer, et, deuxièmement, l'institut n'a pas été consulté lors de l'étude du tracé de l'itinéraire en question qui devait au minimum être à 500 m de la structure.

Troisièment,, l'arrêté interministériel a été fait et signé en présence du ministère de l'Intérieur, du Transport, de l'Habitat et des Travaux publics à l'exception du ministère de l'Agriculture, principal concerné. L'article 14 du Journal officiel au chapitre III regissant les instruments d'encadrement du foncier agricole stipule que toute utilisation autre qu'agricole d'une terre classée agricole ou à vocation agricole est interdite, nous indique-t-on.

Les responsables de l'institut persistent et signent, en aucun cas le tracé de cette ligne double voie n'envahirait les terres de la structure, sauf si le ministère de l'Agriculture, seul garant de la protection des terres agricoles, délivre un arrêté d'expropriation à l'entreprise pour entamer ses travaux, et ce, à pas moins de 500 m de la structure.

A. M.

Le procès de la femme brûlée par son époux reporté

La cour criminelle de Sidi-Bel-Abbès a, lors de la première journée de la nouvelle session, dimanche dernier, reporté l'affaire de la femme brûlée par son mari, face au mutisme de l'accusé qui ne rendait pas la tâche facile aux juges. Seule sa fille, une gamine d'une dizaine d'années, présente lors du drame, a tenté d'éclairer la justice.

Selon ses déclarations, son père qui a toujours été violent avec sa mère est rentré ce 16 juin 2008 à la maison et a versé sur sa mère qui faisait la prière de l'essence avant de craquer une allumette, faisant d'elle une torche vivante. Il a tenté de s'immoler à son tour, mais il s'en sortira avec quelques brûlures. Quant à la victime, après avoir lutté contre la mort pendant plusieurs jours aux UMC, elle a fini par rendre l'âme. Le mari a été arrêté.

Celui-ci a parlé d'un malheureux accident, n'ayant pas pu soustraire la victime aux flammes, ce qui, d'après lui, explique ses blessures aux mains. Telles sont les déclarations faites aux enquêteurs.

Mais devant la cour, il n'a répondu à aucune question, donnant l'impression d'être déconnecté de la réalité. Les résultats des différents examens psychiatriques demandés par la justice parlent d'un homme sain, apte à répondre de ses actes.

C'est devant un dilemme que s'est retrouvée la cour criminelle, qui a finalement reporté son jugement.

A. M.

LE WALI D'ORAN AVERTIT :

«Les matériaux de construction entassés sur les trottoirs seront saisis»

Le wali d'Oran a instruit, ce dimanche lors de son briefing hebdomadaire, les responsables des autorités locales de la wilaya d'Oran, chacun au niveau de son secteur, de procéder à la saisie des matériaux de construction souvent temporairement entassés par certains particuliers devant leurs habitations en cours de réalisation.

«Les matériaux saisis devront être placés dans les parkings des APC, en attendant la décision de la justice qui tranchera dans les dossiers des contrevenants», a expliqué le wali, tout en rappelant la date de la réunion régionale qui se tiendra le 5 novembre prochain et qui portera sur les nouvelles mesures intégrées dans la nouvelle loi de construction de juillet 2008.

Dans le même sillage, le wali a déclaré que «les responsables des autorités locales doivent veiller à interdire aux entrepreneurs d'abandonner le reste des matériaux de construction lors de la finalisation des projets, afin d'éviter que ces produits ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation des eaux de pluies et qu'elles ne provoquent le bouchage de ces dernières». Et de poursuivre : «Sachant qu'incessamment les présidents des APC et les chefs de daïra doivent lancer les travaux de curage des avaloirs et ce, pour éviter la stagnation des eaux de pluies», a noté le wali.

Ben Aziz

WALID TRAÎNE LES SEQUELLES DU SÉISME DE BOUMERDÈS DE 2003

Son grand-père lance un ultime SOS

Le séisme de Boumerdès n'en finit pas de faire des victimes. Chabouni Walid en est une. Le jeune homme a été également sacrifié par l'éducation nationale.

«Ne pouvait-on pas lui accorder à 18 ans un sursis pour lui permettre de se ressaisir et de poursuivre sa scolarité», regrette son grand-père maternel qui est bien au courant qu'à Boumerdès des lycéens qui, malgré leur âge — atteignant les 21 ans —, ont profité de plusieurs sauvetages. Le grand-père sait bien comment fonctionne le système ; il a accompli 40 ans de service en tant qu'enseignant.

Finalement, le discours et les engagements publics des responsables en faveur des élèves fortement perturbés par le choc du 21 mai 2003 ne sont que des balivernes. Walid a vécu un drame incommensurable qui l'a sans aucun doute fortement perturbé. Et pour cause, il a vu disparaître en quelques instants toute sa famille.

Il n'était qu'enfant lorsque le 21 mai 2003, il venait tout juste de sortir de la maison familiale de la cité Inb-Khaldoun de Boumerdès pour faire des courses à l'occasion de l'anniversaire de son père. A peine dehors, le bâtiment s'effondre pour broyer son père, sa mère, son frère et sa sœur. Plus de famille.

On imagine le terrible choc qu'il a subi. «Dès qu'il entend un bruit, la terreur le saisissait», constate son grand-père qui l'a recueilli.

«Avec le soutien des grands-parents et des oncles, il a pu poursuivre une scolarité plutôt studieuse, et ce, malgré les assauts d'une autre partie de son entourage familial qui voulait, selon son grand-père maternel, le dépouiller de son modeste héritage. Mais arrivé au lycée, Walid a fait face à des difficultés et marque le pas dans l'obtention des résultats», déplore son tuteur.

Exclu après avoir redoublé, le directeur du lycée Laïd El-Khalifa était disposé à l'accueillir mais s'est subitement ravisé au grand étonnement du grand-père.

Aucun spécialiste ne démentira sans doute le fait que le traumatisme ne s'effacera jamais. M. Ounaidj, le grand-père, qui dit avoir accompli 40 ans au sein de l'éducation avec abnégation, demande que le cas de son petit-fils soit tout simplement étudié sous l'aspect humain.

Abachi L.